WEST AFRICAN HEALTH ORGANIZATION
ORGANISATION OUEST AFRICAINE DE LA SANTE
ORGANIZAÇÃO OESTE AFRICANA DA SAÚDE

AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS
(Services de Consultants cabinet)
Référence No CQS/ ADMI-WAHO/2025/48

INTITULÉ : Recrutement d'un cabinet conseils pour répondre aux conclusions de l'audit informatique de l'OOAS pour le 1er groupe des constatations.

1- Introduction

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) créée en 1975 regroupe quinze pays de l'Afrique de l'Ouest, a pour but de promouvoir l'idéal d'autosuffisance collective de ses États membres en vue d'élever le niveau de vie de ses peuples, de maintenir et d'accroitre la stabilité économique, de renforcer les relations entre les États membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain.

C'est à ce titre qu'il est créé l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS), comme institution spécialisée de la CEDEAO en charge de la santé des populations. En son article III, le protocole de création de l'OOAS du 09 juillet 1987, a pour objectif d'offrir le niveau le plus élevé en matière de prestations de soins de santé aux populations de la sous-région sur la base de l'harmonisation des politiques des Etats membres, de la mise en commun des ressources et de la coopération entre les Etats membres et les pays tiers en vue de trouver collectivement et stratégiquement des solutions aux problèmes de santé de la sous-région.

L'organisation cherche à résoudre les problèmes critiques identifiés lors d'un récent audit informatique. Cet audit a mis en évidence des lacunes en matière de gouvernance informatique, de sécurité, de gestion des services et de mesure des performances. Ces domaines nécessitent des interventions ciblées pour garantir que l'infrastructure et les processus informatiques de l'organisation sont conformes aux meilleures pratiques du secteur et aux exigences réglementaires.

l'infrastructure et les processus informatiques de l'organisation s'alignent sur les meilleures pratiques du secteur et sur les exigences réglementaires.

L'objectif de cette consultation est d'engager une entreprise qualifiée pour fournir l'expertise et le soutien nécessaires pour répondre aux conclusions de l'audit informatique. La société de conseil fournira une assistance sur site et à distance afin de garantir une remédiation complète des lacunes identifiées.

2- Objectif

L'objectif général de cette consultation est d'engager une firme qualifiée pour fournir l'expertise et le soutien nécessaires pour répondre aux conclusions de l'audit informatique. La société de conseil fournira une assistance sur site et à distance afin de garantir une remédiation complète des lacunes identifiées.

De manière spécifique, il s'agit de :

- Personnaliser les politiques, procédures et cadres informatiques de la CEDEAO au profit de l'OOAS en tenant compte des recommandations de l'audit.

- Améliorer la gouvernance, la sécurité et les mécanismes de prestation de services informatiques de l'organisation
- Mettre en place des processus durables de mesure de la performance informatique et d'établissement de rapports
- Assurer la conformité avec les normes et les meilleures pratiques du secteur.

3- Durée du contrat

La mission durera quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date de signature du contrat par les deux parties.

4- Documents à fournir

Les cabinets intéressés sont invités à postuler. Ils doivent démontrer qu'ils possèdent les qualifications requises et les expériences pertinentes. Les références doivent être justifiées (contrats, attestation de bonne fin, etc.). Les candidats doivent présenter un tableau récapitulatif comportant les expériences passées, les références, les buts des missions, les adresses des clients, les coûts des activités, les années d'achèvement et les durées.

Les cabinets intéressés sont invités à soumettre un dossier de manifestation d'intérêts comprenant :

- Une lettre de manifestation d'intérêt adressée au Directeur Général de l'OOAS et portant en objet le titre de la consultation
- Une copie du registre de commerce,
- Un certificat de non-faillite ;
- Documentation générale sur le cabinet et ses domaines de compétence
- La présentation du personnel permanent pertinent dans la perspective de réalisation de la mission avec précision du poste actuel occupé dans l'entreprise et l'organigramme de la firme
- Une liste des réalisations les plus importantes dans le domaine concerné au cours des dix (10) dernières années justifiées (contrats, attestation de bonne fin, etc.).
- Si la firme est constituée en groupement : une copie de l'accord de groupement conclu par tous ses membres ou une lettre d'intention de former un groupement si leur proposition est sélectionnée, signée par tous ses membres et accompagnée d'un projet indicatif pour l'accord de consortium proposé.;

5- Qualifications

- Avoir réalisé des missions similaires dans la gouvernance informatique, de sécurité, de gestion des services et de mesure des performances au cours des dix (10) dernières années (à partir de l'année 2014)
- Des expériences du cabinet avec des institutions sous régionales (UEMOA, CEDEAO, CEMAC et autres) serait un avantage ;

6- Méthode de sélection

Le Cabinet sera retenu sur la base de la méthode de Sélection basée sur la Qualification du Consultant (SQC) basé sur le code des marches révisé des institutions de la CEDEAO version de Septembre 2021

7- Critères d'évaluation de la manifestation d'intérêts

L'évaluation des manifestations d'intérêts des candidats sera effectuée sur la base des critères et du barème de notation ci-après :

- Expérience dans le développement et la mise en œuvre des politiques, procédures et cadres informatiques suites aux recommandations d'un audit informatique : **20 points ;**
- Expérience dans l'amélioration de la gouvernance, la sécurité et des mécanismes de prestation de services informatiques : **20 points ;**
- Expérience dans la mise aux normes du système informatique d'une organisation sous régionale conformément aux meilleures pratiques du secteur et aux exigences réglementaires : **40 points (**soit 20 points par expérience**) ;**
- Personnel permanent dans le cadre du fonctionnement du cabinet : **20 points.**

Seules les expériences des 10 dernières années du cabinet seront évaluées (à partir de l'année 2014).
En cas d'égalité de points, les consultants ayant réalisé plus d'expérience en matière d'audit informatique seront privilégiés.

Le cabinet/firme qui possède les meilleures qualifications et la meilleure expérience dans le domaine sera invité à soumettre ses propositions techniques et financières, aux fins de négociation.

8- Informations, date limite et adresse pour la soumission des candidatures

Les consultants (firmes) intéressés peuvent également obtenir des informations supplémentaires sur les documents de référence à l'adresse email ci-dessous, pendant les heures de travail du lundi au vendredi de 08h00 à 16h00 à l'adresse : procurement@diffusion.wahooas.org avec en copie aouedraogo@wahooas.org

Le présent avis sera publié sur le site de l'OOAS (https://data.wahooas.org/tenders/tenders/list), celui de la CEDEAO, par les points focaux de l'OOAS dans chacun des 15 pays (sites des ministères en charge de la Santé).

Les personnes intéressées peuvent accéder et télécharger les termes de référence et à l'avis à manifestation d'intérêt sur le site Internet de l'OOAS à l'adresse suivante : https://data.wahooas.org/tenders/tenders/list

Les consultants (firmes) intéressés et dûment qualifiés sont invités à manifester leur intérêt en soumettant leur demande par voie électronique à https://data.wahooas.org/tenders/tenders/list

La date limite de réception des manifestations d'intérêt est le **10 juin 2025 à 12h00 GMT.**

L'OOAS ne sera pas responsable des coûts ou dépenses encourus par le consultant individuel dans le cadre de la préparation ou de la remise de la manifestation d'intérêt.

Dr Melchior Athanase J C. AISSI
Directeur Général